

AMÉNAGEMENTS

*Ca bouge à
Tournefeuille*

Un nouveau pas vers une ville apaisée allée des Platanes et rue du Touch

L'allée des Platanes et la rue du Touch prennent un nouveau visage : la voie verte sur trottoir entre la rive droite du Touch et le square Jean-Antonin Balancy est élargie, entraînant la création de 2 écluses sur la chaussée, une sur le pont du canal du Moulin et une au niveau du pont du Touch.

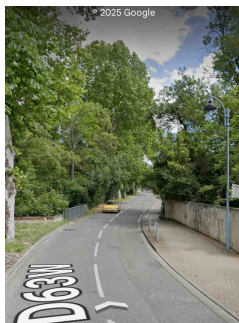
Plus de place pour les modes actifs

La voie verte est un cheminement partagé entre piétons et cyclistes.

Ce réaménagement fait suite à un besoin de faire de la place aux modes doux ou actifs (piétons, cyclistes, etc.). En effet, se croisaient sur l'ancien trottoir étroit cyclistes et piétons, dont des familles avec enfants et poussettes sur le chemin de l'école du Château, engendrant une cohabitation délicate et des conflits d'usage. La largeur limitée de cette rue ne permettant pas une séparation des flux piétons et cyclistes par la création d'aménagements en site propre, Vélo Tournefeuille, antenne de l'association 2Pieds2Roues, a réfléchi à divers aménagements, comme un passage à sens unique pour les voitures. La ville de Tournefeuille s'est emparée de ces propositions et a décidé l'élargissement de la voie verte sur trottoir, ce qui a été accepté par Vélo Tournefeuille. Cela améliore le cheminement des modes actifs, ralentit les véhicules motorisés, aussi nous soutenons cet aménagement. Ce dispositif a été conçu et validé par les services de Toulouse Métropole. À souligner, la voie verte n'est pas une voie cyclable obligatoire. Les cyclistes ont toujours le droit de circuler sur la chaussée, par souci de fluidité et/ou de laisser l'usage du trottoir aux piétons. Il n'est pas acceptable de mettre ces cyclistes en danger en les klaxonnant, ou en les dépassant à moins d'1 mètre (laissez de préférence 1,5 mètre) ou sans visibilité de la circulation arrivant en face.

Aménagement rue du Touch - Pont du canal du Moulin

avant



après



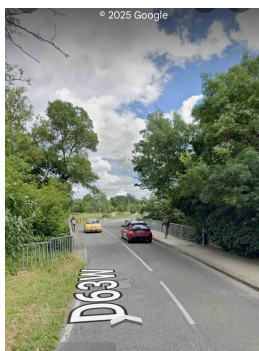


Modérons la vitesse et protégeons les usagers de la route vulnérables

L'écluse est un dispositif de réduction ponctuelle de la chaussée de 2 voies à 1 voie avec priorité de passage, ici signalée par panneau. Les 2 écluses aménagées favorisent ainsi l'apaisement de la circulation en réduisant la vitesse, limitée ici à 30 km/h, réglementation qui était souvent non respectée malgré les ralentisseurs. Pour rappel, le principal objectif de la limitation à 30 km/h en ville est la sécurité, elle permet de réduire fortement la gravité des accidents impliquant les usagers de la route vulnérables dont piétons et cyclistes. Nous rappelons aussi à nos amis cyclistes et piétons que la signalisation s'applique à tous et donc qu'ils se doivent eux-aussi de la respecter. À noter, un code de la rue a récemment été élaboré en concertation par Toulouse Métropole, consultable sur son site, pouvant mieux vous aider que vous soyez automobiliste, deux-roues motorisé, cycliste, utilisateur d'EDPM ou piéton à faire face aux différentes situations rencontrées sur la route. Pour chacun, agissons en faveur d'une route plus sûre et d'une ville plus apaisée.

Aménagement rue du Touch - Pont du Touch

avant



Bonne route à tous !

après



Loïc Perrot - Vélo Tournefeuille